



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
9 FÉVRIER 2018
DE LA COMMISSION « **GESTION QUANTITATIVE** »

Ordre du jour de la réunion

- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation :
 - Rappel du protocole
 - État de la ressource en eau
 - Bilan de la campagne d'irrigation agricole 2017
- Point d'information

Étaient présents :

Benoit PROFFIT (Union départemental des syndicats d'irrigants), Bernard DUPERAT (Vice-président de la CLE du SAGE/SCB), Gilles BENOIT (SIVY), Vincent SAILLARD (AREA Berry), Blandine CARRUEL (UDSI), Christophe SCHAUER (Bureau GRE/SFER/DDT18), Sophie GAUCHERON (Bureau GRE/SFER/DDT18), Olivier POITE (SFER/DDT18), Christelle LESPRIT (service de l'Eau/CD18), Alexia JOURDIN (Conseillère /Chambre d'agriculture du Cher), Bernard ROY (Bourges plus), Lucie JAMET (Nature 18), Mathieu ROUSSEAU (Chargé de mission/FDAAPPMA du Cher), Pascaline BONNIN (Chargée de mission/SIAB3A), Manuel CHRETIENNE (Technicien/SIAB3A), Jérémy JOLIVET (Chargé de mission/SIVY), Cécile FALQUE (Animatrice SAGE Yèvre-Auron)

Excusés :

Thierry VALLEE (Président de la CLE Sage Yèvre Auron/CD18), Jean-Marie DELEUZE (Vice-président de la CLE SAGE/Maire de Verneuil).

1. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation

1.1. Rappel du protocole

Voir support ci-joint

1.2. État de la ressource en eau

M. SCHAUER présente la situation des nappes au niveau du département du CHER ; les données datent du 8 février 2018. Au vu de la carte synthétique, le taux de remplissage des nappes varie normal à très élevé.

Sur le périmètre du Sage Yèvre Auron, la recharge a globalement commencé autour du 10 décembre 2017, avec une recharge exponentielle qui atteint, ou est proche, des maximums historiques connus. L'ensemble des indicateurs piézométriques sont donc situés au-dessus des seuils. On observe les mêmes tendances de courbe de recharge des nappes qu'en 2016, mais quasiment 1,5 mois plus tôt.

M. SAILLARD précise que cette recharge exponentielle a eu lieu car les pluies ont été très conséquentes. Ces constatations laissent présager un non franchissement des seuils de restriction des indicateurs piézométriques au 1^{er} avril. Avec toutefois une incertitude concernant le secteur Yèvre amont, qui est un bassin très réactif aux conditions climatiques.

1.3. Bilan de la campagne 2017

L'année 2017 s'est caractérisée par un été sec, qui s'est prolongé à l'automne.

En début de campagne, le BV Auron-Airain-Rampenne a connu une restriction dû au franchissement du seuil piézométrique au 1^{er} avril.

D'autres restrictions des usages de l'eau ont été mises en œuvre sur l'ensemble des BV. À noter que le franchissement du DSA sur Yèvre aval est une situation relativement exceptionnelle.

Sous bassin	-20%	-50%	Arrêt total
Colin Ouatier Langis	24/07	14/09	-
Auron, Airain, Rampenne	21/04	24/07	-
Yèvre amont	24/07	11/08	18/08
Yèvre aval	14/09	-	-

Les franchissements des débits seuils des cours d'eau ont globalement été assez tardifs mais se sont enchaînés rapidement.

Concernant le suivi de la campagne, la DDT indique que la transmission des relevés de compteur a globalement été faite, le nombre des exploitants auxquels il est nécessaire de faire des relances diminue. Toutefois, il y a quelques cas où de nombreuses relances sont nécessaires.

Il reste des difficultés à obtenir les relevés de compteur suite au franchissement du DSA sur le bassin Yèvre aval, s'expliquant sûrement par la rareté des arrêtés de restriction sur ce secteur.

État des consommations

Sur le bassin de l'Auron : un taux de consommation de 80.98% du volume autorisé. Six dépassements constatés sur ce secteur : 5 de moins de 10% du volume autorisé qui concernent plutôt de petits volumes et 1 très conséquent. .

Les 6 exploitants verront leurs volumes défalqués de ces dépassements pour la campagne 2018. L'exploitant qui a dépassé fortement son volume autorisé devra fournir un relevé mensuel (tous les 30 du mois) en cours de campagne.

Sur le bassin de l'Airain : taux de consommation de 96.6% du volume autorisé. Trois dépassements sont constatés, les volumes seront défalqués sur la campagne 2018 pour 2 d'entre eux. Toutefois, le plus petit volume dépassé (290m³) fera l'objet d'un rappel à la réglementation.

Sur le bassin des Rampennes : taux de consommation de 84.96% du volume autorisé. Pas de dépassement observé.

Sur les bassins Colin Ouatier Langis : taux de consommation de 79.23% du volume autorisé. Pas de dépassement observé.

Sur le bassin Yèvre amont : taux de consommation de 81.12% du volume autorisé. Deux dépassements de faible ampleur ont été constatés, 214m³ et 716 m³, respectivement 0.3 à 1.2% du volume autorisé.

Un courrier de rappel à la réglementation sera envoyé à ces irrigants au début de campagne.

Sur les secteurs Yèvre aval, Moulon et Barangeon les taux de consommation des volumes autorisés sont respectivement de 71.49%, 43.65%, 59.04%. Pas de dépassement constaté.

M. DUPERAT perçoit que globalement la réglementation est bien respectée et demande confirmation ?

M. SCHAUER indique effectivement que la réglementation est largement appliquée, sinon, cela se traduirait par des indices de consommation des volumes autorisés de plus de 100%.

M. PROFFIT précise que la dizaine de dépassements évoquée ici concerne 380 irrigants.

M. DUPERAT demande à quoi peuvent être imputés ces dépassements ? Des problèmes de matériel ? De l'inattention ?

M. PROFFIT précise qu'un dépassement de quelques centaines de mètre cube est vite arrivé, il faut savoir que le débit du matériel d'irrigation est très élevé.

M. SAILLARD ajoute que les « accidents » (petits dépassements) ne proviennent pas des mêmes personnes d'une année sur l'autre. M. SCHAUER indique en effet que quand il y a un dépassement, généralement l'irrigant vient naturellement au dialogue avec les services.

M. BENOIT s'interroge sur les indices de consommations quasiment équivalents en 2016 et 2017, alors que 2016 il y avait eu des inondations printanières.

M. SAILLARD indique qu'en cours de campagne la pluviométrie influe beaucoup sur les tours d'eau et qu'en 2016 l'été a ensuite été plutôt sec. M. JOURDIN précise que sur le territoire la réserve utile des sols est faible.

M. POITE et Mme GAUCHERON rappellent que les indices de consommation présentés dans le tableau récapitulatifs sont sur les volumes autorisés, pas sur le volume attribué initialement. Donc les % de consommation ne se rapportent pas aux mêmes volumes d'une année sur l'autre, car ils varient en fonction des restrictions prises.

M. DUPERAT souligne le travail effectué depuis plus de 10 ans avec la profession agricole et il lui semble que le bilan de cette campagne 2017 confirme la confiance qui s'est installée.

2. Point d'information

M. DUPERAT indique que suite à la cellule de l'eau d'aout 2017 le Comité technique, qui appui le travail de cette commission, travaillera en 2018 à objectiver les franchissements positifs des seuils en cours de campagne.

L'ordre du jour étant épuisé M. DUPERAT remercie l'ensemble des participants et lève la séance.